Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SARL A2B FINCO
59 rue Louis Barthou
64140 Billère

V/REF : BRUNEL LILIAN
N/REF : 2011 B 587 / 2012-A-2424

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 13/06/2012,

Décision(s) de l'associé unique en date du 31/12/2011
- Transfert du siège social - du col de Spandelles, 65560 Ferrières au 5 rue Tran, 64000 Pau

Rapport du président en date du 31/12/2011

Liste des sièges sociaux antérieurs en date du 31/12/2011

Statuts mis à jour en date du 31/12/2011

Concernant la société

ABKA ST JACQUES
Société par actions simplifiée
5 rue Tran
64000 Pau

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2424 le 18/06/2012

R.C.S. PAU 523 335 438 (2011 B 587)

Fait à PAU le 18/06/2012,

LE GREFFIER



L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

ABKA ST JACQUES
Société par actions simplifiée
au capital variable de 1.000 euros
Siège social : Col de Spandelles
65560 FERRIERES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/12/2011

Le 31 décembre deux mille onze à 7 heures au siège social,

Mlle BROGNOLI Katty Shirley demeurant Col de Spandelles - 65560 FERRIERES.

Associée unique et seule Présidente de la Société ABKA ST JACQUES,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 - «Objet» des statuts ;

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 - «Siège social» des statuts ;

- Fermeture de l'établissement sis 1, Place de la Poste – 65100 LOURDES ;

- Pouvoirs en vue des formalités

RESOLUTION N°1 :

L'associé unique décide de modifier, à compter du 31 décembre 2011, l'objet social afin que la société puisse recourir à de nouvelles formes de commercialisation de ses produits, cela comprend en outre le commerce électronique (avec la mise en place d'un site WEB marchand) ainsi que le commerce ambulant.

En conséquence, l'article 2- «Objet» des statuts a été modifié comme suivant :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Le développement et la commercialisation, sous toute forme notamment par voix électronique (e-commerce) et ambulante (sur les marchés, les foires et autres manifestations), de produits cosmétiques, diététiques ou compléments alimentaires à base de plantes.

Le reste de l'article reste inchangé.

RESOLUTION N°2 :

L'associé unique décide de transférer le siège social au 5 rue Tran – 64000 PAU, à compter du 31 décembre 2011.

En conséquence, l'article 4 - «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

RESOLUTION N°3 :

L'associé unique décide de fermer l'établissement situé au 1, Place de la Poste – 65100 LOURDES, à compter du 31 décembre 2011.

RESOLUTION N°4 :

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
Mlle BROGNOLI

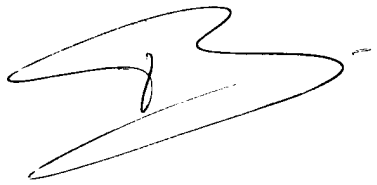

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE TARBES
Le 03/02/2012 Bordereau n°2012/183 Case n°10
Enregistrement : 125 € Pénalités : Ext 648
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
La Contrôleuse des finances publiques

